

PLU

PL

8 (((Concertation

Oye - et - Pallet

25160

Vu pour être annexé à notre délibération du 13 01 2025
Le maire,
Michel Faivre

DOCUMENT D'ARRÊT

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le 13 01 2025

CONCERTATION

Les modes de concertation ont respecté ceux précisés lors de la délibération relative à l'élaboration du PLU soit :

>> Transmission d'informations dans le bulletin municipal ;

>> Ouverture d'un registre en mairie jusqu'à l'arrêt du projet (courriers mis en annexe) ;

>> Mise à disposition du public en mairie de documents d'étape suivant le déroulement des études

>> Une première réunion publique a eu lieu (photos et invitations mises en annexe - contenus des présentations mis en annexe). Elle a eu lieu le 22 juin 2017 à la salle des fêtes et a réuni un peu plus de 30 personnes.

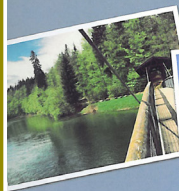
Des invitations ont été auparavant distribuées dans toutes les boîtes aux lettres.

La réunion publique a permis de présenter le cadre de la procédure et son calendrier, le contexte législatif, les éléments du diagnostic, les grands objectifs de développement ainsi que la notion de « planifications supra-communales ».



RÉUNION PUBLIQUE DU 22 JUIN 2017

OYE ET PALLET PRATIQUE



Secrétariat de Mairie
LUNDI : 13H30 - 18H30
MARDI : 13H30 - 17H30
JEUDI : 8H30 - 12H30 - 13H30 - 17H30
VENDREDI : 13H30 - 17H30
SAMEDI matin : Permanence élus de 10H30 à 12h
TEL / FAX : 03.81.89.42.18 - MAIL : mairie.oye.et.pallet@wanadoo.fr

Bibliothèque
PERIODE SCOLAIRE : mardi 17H-18H30 / mercredi 11H30-12H00 et 16H00-18H30
VACANCES SCOLAIRES : mercredi 10H00-12H00
Tel. 03 81 89 46 86
Contact : Marie Ambruster, Agent du Patrimoine

Épicerie
DU LUNDI AU SAMEDI : 6H30 - 12H00 - 15H00 - 19H00
DIMANCHE 6H30 - 12H00
FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MERCREDI
TEL : 03 81 89 48 27

Profession Santé
Généralistes : Docteurs Caray et Besancenel : 03 81 89 40 20
Kinésithérapeutes : Jacques Sautier et Fabienne Domergue : 03 81 89 41 43
Orthophoniste : Mme Caray : 03 81 89 49 23



BULLETIN MUNICIPAL Oye et Pallet EDITION 2016-2017

Bienvenue dans l'édition
annuelle du bulletin
municipal de
Oye et Pallet !
Nous vous souhaitons
une bonne et heureuse
année 2017 !!

SOMMAIRE

• Le mot du maire	p. 2
• Rappel commissions	p. 3
• Carnet de l'Etat civil	p. 4
• Rétrospective 2016	p. 5-9
• Info citoyen	p. 10-11
• Les ressources	p. 12-13
• Réalisations 2016	p. 14-15
• Projets 2017	p. 16-17
• Vie des associations	p. 18-27
• Les recettes	p. 28
• Enigmes	p. 29
• Echos de la place	p. 30
• Infos utiles	p. 31-32

OYE-ET-PALLET

32

A venir en 2017

PROJETS 2017

Le Canal I

Qui ne regrette pas ce beau canal où on voyait naviguer les canoës de la « colonie », et les enfants se baigner en nombre ?

Ce canal, on parlait également de « chaussée », est composé du canal proprement dit mais aussi nombre de jeux de vannes qui permettaient de régler les débits dans l'installation utilisatrice et d'assurer l'entretien régulier de l'ensemble.

La municipalité se mobilise pour rénover ce canal et pourquoi pas pour lui redonner son rôle initial qui était de contribuer à produire de l'énergie.

Cette énergie était nécessaire à un ou plusieurs moulins à l'origine, à la scierie communale dans un 2^e temps et enfin à produire de l'électricité jusque dans les années 60 - 70.

Notre premier travail est donc de vérifier qu'il est toujours possible d'utiliser ces ouvrages. Une étude de faisabilité est lancée.

En 2017 nous saurons si nous pouvons espérer remettre en état le canal et ses accessoires.

Si cela est possible nous utiliserons cette installation pour alimenter une microcentrale hydraulique, productrice d'électricité, énergie renouvelable, non intermittente.

Nous obtiendrons ainsi un retour sur investissement.

Rénover ce canal qui fait partie de notre patrimoine tout en participant à l'effort de lutte contre l'effet de serre (COP 21), voilà notre objectif.



A venir en 2017

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Où en est-on ?

Le groupe de travail, en charge de l'élaboration du PLU, guidé par le cabinet Charlier s'est réuni à une fréquence régulière en mai de Oye et Pallet et sur le terrain au cours de l'année 2016.

Après les différentes analyses : l'état existant, analyses environnementales, évolution de la population, nous en arrivons à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce PADD, clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme, définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de l'ensemble de la commune. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux habitants sur le projet de la commune.

Un extrait de la loi sur l'urbanisme précisant ce que nous trouverons dans le PADD :

L'article L. 131-5 prévoit que : « Le projet d'aménagement et de développement durable définit :

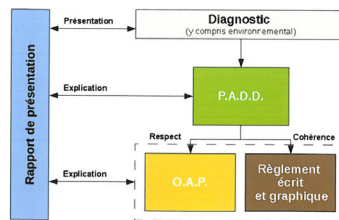
1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, ... »

Ce PADD une fois validé par le conseil municipal fera l'objet d'une mise au point suite à enquête publique, réunion publique pour prendre en compte les remarques des citoyens.

Ce PADD entériné, nous passerons à la phase :

- O.A.P. Orientation d'Aménagement et de Programmation

- Ecriture du règlement



Plan de zonage des autorisations d'urbanisme (en complément pour les D.U. et les autorisations de travaux)

PLAQUETTE D'INFORMATION À DESTINATION DES HABITANTS

Les remarques ont porté sur :

- > la sécurité des piétons, notamment le long de la traversée du bourg
- > l'amélioration des transports collectifs
- > l'aménagement de liaisons douces
- > l'intérêt porté au bâti ancien représentatif du secteur
- > le vif intérêt porté aux enjeux agricoles, naturels et paysagers
- > une meilleure maîtrise du développement urbain jugé trop important ces dernières années
- > des constats portant sur le prix de l'immobilier, et de façon générale sur l'importance de la pression foncière sur l'ensemble du secteur sont faites.
- > le maintien et le renforcement des commerces et des activités et services
- > un meilleur accueil des personnes âgées

>> Tout au long de la procédure, les réunions de travail de la commission PLU ont souvent fait l'objet d'accueil de personnes demandant à être reçues pour être renseignées tout comme d'échanges autour des remarques consignées dans le livre blanc.

>> Une demi journée de concertation avec le public, qui a fait l'objet de publicité dans la presse, les boîtes aux lettres et les tableaux d'affichage, s'est également tenue en mairie le 31 mai 2024.

Les élus ont pu présenter le projet, et les échanges ont ensuite essentiellement concerné des demandes de constructibilité de terrains de propriétés privées.

Les élus ont reçu plusieurs familles :

- Familles S. et famille M. qui avait été reçue préalablement avec des aménageurs et investisseurs, à plusieurs reprises en présence du BE et des élus de la commission urbanisme. Majoritairement propriétaires des terrains de l'OAP1, ils ont constaté que le permis d'aménager déposé n'était pas assez précis et ne tenait pas compte des orientations du PADD et des prescriptions pour l'OAP 1, lesquelles avaient été fournies par la mairie suite à une demande du géomètre chargé de l'étude le 30.10.2023.

- Famille J. - pour leur terrain « à la Joly» AC320- (1108m²) - Nous leur avons indiqué qu'il ne sera pas constructible au titre du futur PLU.

- Mr B. et Mr GR. : passés en mairie pour s'informer de la tendance en général - pas de demandes particulières, ni d'objections.

- Mr B. : pour son terrain « Chez Paris » AC 326 et AC 119 et AC 120 (3398m²) - les parcelles sont situées dans le périmètre de protection agricole de la ferme « GAEC AUX LILAS DE PALLET» donc non constructibles.

>> L'analyse des remarques faites par la population a été réalisée tout au long de la procédure. Les remarques ont pris la forme de courriers, d'interpellations directes des élus, de demandes spécifiques liées à la constructibilité de terrains.

Des réunions ont eu lieu en mairie à la suite de séances de travail propres au PLU, pour recevoir les habitants demandeurs d'explications.

Les inscriptions dans le livre blanc, parutions dans la presse, sont mis en annexe.

Ils ont fait l'objet d'une lecture attentive en groupe de travail tout au long de la procédure.

Le PLU, tel qu'il est adopté justifie soit de leurs prises en compte, soit de la conduite affirmée de la ligne politique décidée par le conseil municipal, dans un cadre environnemental dont il faut rappeler qu'il est contraint parce que sensible et précieux.

>>> Le projet de PLU arrêté témoigne de la prise en compte de chacun des aspects de la concertation, dans un cadre législatif qui a été tout au long de la procédure en mouvement.

Le bilan de la concertation est tiré par la même délibération que celle d'arrêt du projet, le 13 janvier 2025.

NB La copie du livre blanc est annexée à la présente concertation.

